

# Document

## Hausse vertigineuse des écoutes téléphoniques (28.07)

**LeMonde.fr – 27.07**

Les écoutes téléphoniques pratiquées en France à la demande des magistrats ont été multipliées par plus de quatre depuis 2001, mais le chiffre reste encore loin de ceux d'autres pays de l'Europe de l'Ouest. Lire la suite l'article

Selon une étude universitaire dont rend compte Le Figaro dans son édition de mardi 28 juillet, disponible dès lundi sur le site internet du quotidien, les interceptions téléphoniques judiciaires ont augmenté de 440 % entre 2001 et 2008, passant de 5 845 en 2001 à 26 000 en 2008. 'De quoi grever le budget de la Chancellerie', souligne le quotidien : les opérateurs et leurs prestataires facturent 497 euros hors taxes chaque interception sur une ligne fixe, et 88 euros hors taxes celles sur un téléphone mobile.

Il convient d'ajouter à ces écoutes demandées par les magistrats les 5 906 écoutes judiciaires dites 'administratives' effectuées pour la seule année 2008. Ces dernières sont pratiquées par divers services de renseignement - la DGSE, la DCRI (contre-espionnage) ou encore la Direction nationale de recherches des enquêtes douanières (DNRED) - sans feu vert de la justice. 'Leur objectif vise à détecter toute atteinte à la sécurité nationale, à prévenir les visées terroristes ou certaines affaires d'intelligence économique', précise Le Figaro. L'étude souligne également que les services secrets interceptent de plus en plus souvent les échanges de mails.

Soulignant que toutes ces interceptions ne font l'objet d'aucun contrôle émanant d'organisme indépendant, l'étude évoque une 'menace pour la vie privée'. Malgré cette hausse vertigineuse, la France demeure l'un des pays européens qui pratique le moins d'interceptions judiciaires - quinze fois moins que l'Italie, douze fois moins que les Pays-Bas et trois fois moins qu'en Allemagne.